

Ce document contient des renseignements essentiels sur les parts de série FI du Fonds d'actions de revenu et de croissance CC&L (le « Fonds ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Connor, Clark & Lunn Funds Inc. (« CC&L Funds ») au 1-888-824-3120 ou à l'adresse info@cclfundinc.com, ou visitez le www.cclfundinc.com.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Code du Fonds :	CCL681	Gestionnaire du Fonds :	Connor, Clark & Lunn Funds Inc.
Date de création de la série :	Le 28 juin 2018	Gestionnaire de portefeuille :	Gestion de placements Connor, Clark & Lunn Ltée
Valeur totale du Fonds au 28 février 2026 :	547 552 182,90 \$	Distributions :	Revenu, mensuellement, à la fin du mois; gains en capital, annuellement, à la fin de l'année
Ratio des frais de gestion (RFG) :	0,13 %	Placement minimal :	Comme il est convenu entre CC&L Funds et votre courtier

Dans quoi le Fonds investit-il?

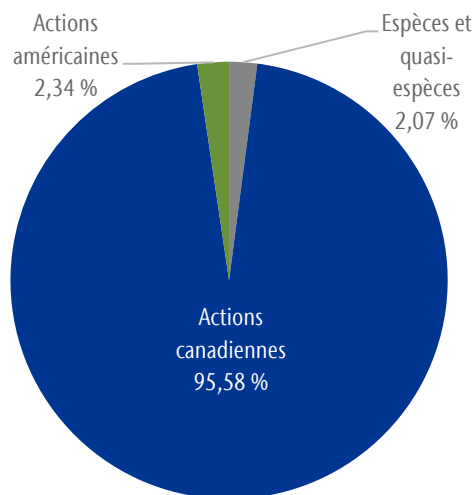
Le Fonds a pour objectif de constituer un portefeuille diversifié composé d'instruments de capitaux propres principalement axés sur le revenu inscrits à une bourse de valeurs canadienne, en vue de maximiser le rendement total à long terme. L'exposition maximale à des placements sur les marchés étrangers sera de 20 %.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du Fonds le 28 février 2026. Ces placements changeront au fil du temps.

10 principaux placements au 28 février 2026

Banque Royale du Canada	8,03 %
La Banque Toronto-Dominion	6,16 %
Mines Agnico Eagle Ltée	5,77 %
Banque Canadienne Impériale de Commerce	4,20 %
Canadien Pacifique Kansas City Ltée	3,75 %
Kinross Gold Corp.	3,73 %
Société Minière Barrick	3,27 %
Société Financière Manuvie	2,97 %
Banque Nationale du Canada	2,93 %
Corporation TC Énergie	2,91 %
Pourcentage total des dix principaux placements :	43,71 %
Nombre total de placements	55

Répartition des placements au 28 février 2026



Quels sont les risques associés à ce Fonds?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

CC&L Funds estime que la volatilité de ce fonds est **moyenne**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, consultez les rubriques « Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds? », « Méthode de classification du risque de placement » et « Qui devrait investir dans le Fonds? » dans la partie « Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document » du prospectus simplifié du Fonds.

Aucune garantie

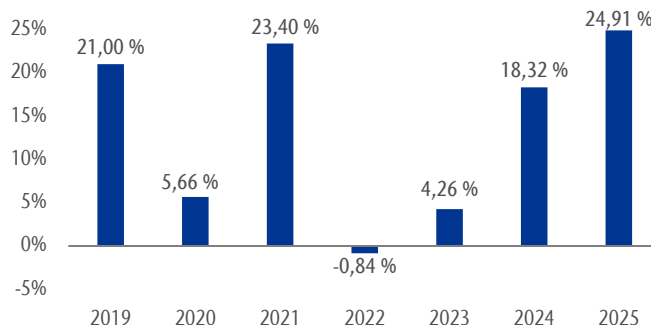
Comme la plupart des organismes de placement collectif, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du Fonds?

Cette section vous indique le rendement des parts de série FI du Fonds au cours des sept dernières années civiles. Les frais du Fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du Fonds.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts de série FI du Fonds au cours de chacune des sept dernières années civiles. La valeur du Fonds a baissé au cours d'une des sept dernières années civiles. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce Fonds dans le passé mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de série FI sur trois mois au cours des sept dernières années civiles. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds au début de cette période
Meilleur rendement	11,73 %	mars 2019	vos placement augmenterait à 1 117,28 \$.
Pire rendement	-14,17 %	mars 2020	vos placement chuterait à 858,27 \$.

Rendement moyen

Pour la période allant de la création au 28 février 2026, les parts de série FI du Fonds ont généré un rendement annuel composé de 12,83 %, ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 \$ dans des parts de série FI du Fonds à la création, votre placement vaudrait 2 525,60 \$ au 28 février 2026.

À qui le Fonds est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- désirent un fonds d'actions axées sur le revenu canadien diversifié, en vue de maximiser le rendement total à long terme;
- sont disposés à tolérer un risque moyen;
- investissent à moyen terme.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez devoir payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série FI du Fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

La souscription de parts de série FI du Fonds ne comporte aucuns frais d'acquisition ni autres commissions.

2. Frais du Fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent le rendement du Fonds. Au 31 décembre 2025, les frais du Fonds s'élevaient à 0,24 % de sa valeur, ce qui correspond à 2,40 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du Fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG)	0,13 %
Il s'agit de la somme des frais de gestion et des frais d'exploitation du Fonds.	
Ratio des frais d'opération (RFO)	0,11 %
Il s'agit des frais de transactions du Fonds.	
Frais du Fonds	0,24 %

Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée à l'égard des parts de série FI du Fonds.

Combien cela coûte-t-il? suite

3. Autres frais

Il se pourrait que vous deviez payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des parts du Fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	2 % de la valeur des parts que vous vendez ou que vous substituez à un autre fonds dans les 30 jours suivant leur achat. Ces frais reviennent au Fonds.
Chèques refusés ou fonds insuffisants	Nous nous réservons le droit de vous imputer des droits à ces égards.
Frais de substitution	Nous n'imposons aucuns frais de substitution. Toutefois, lorsque vous substituez des parts d'un Fonds à d'autres parts, votre représentant peut vous imposer des frais.
Honoraires du représentant	Vous pourriez devoir payer à votre représentant les frais que vous avez négociés avec lui.
Frais de gestion de la série FI	Aucuns frais de gestion ne sont imputés au Fonds à l'égard des parts de série FI; les investisseurs qui détiennent des parts de série FI sont plutôt assujettis à des frais de gestion relativement à leur compte, lesquels doivent être payés à leur courtier. Les Fonds CC&L reçoivent de chaque courtier des honoraires pour les services qu'ils lui ont rendus dans le cadre des programmes de comptes en gestion distincte ou à gestion unifiée du courtier.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du Fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds, communiquez avec CC&L Funds ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du Fonds constituent les documents légaux du Fonds.

Connor, Clark & Lunn Funds Inc.

130 King St. West, Suite 1400

P.O. Box 240

Toronto, ON M5X 1C8

Numéro sans frais : 1-888-824-3120

Courrier électronique : info@cclfundsinc.com

www.cclfundsinc.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.